Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260605-2026_06_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

Nombres de membres : 11 Nombres de présents : 7
L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 17h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia

Absents excusés : VIEILLESCAZES Marlène, MÉLOU Marie-Hélène, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna,

Secrétaire de séance : FLORIMOND Jean-Yves

Date de convocation : 1er juin 2026 Date d'affichage : 1er juin 2026

2026-06-04 : Cadeau de départ de l'employé communal : remboursement à Saint-Gilles-Pligeaux

Madame le maire expose au conseil que Jean-François LE TRAOU, agent technique territorial anciennement employé au sein du SIVU pendant une trentaine d'année a quitté ses fonctions il y a 2 ans.
Il a été décidé conjointement entre les communes de Saint-Gilles-Pligeaux et Saint-Connan de lui offrir un cadeau de départ, d'une valeur de 2 500,00 euros.
Madame la maire précise que M. LE TRAOU ayant passé plus de temps sur la commune de Saint-Gilles-Pligeaux, celle-ci a participé à hauteur de 1 500.00 €, les 1 000.00 € restant étant à la charge de Saint-Connan.
La commune de Saint-Gilles-Pligeaux ayant payé le cadeau dans son intégralité, il convient de délibérer pour lui rembourser les 1 000.00 € de participation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de rembourser 1 000.00 € à la commune de Saint-Gilles-Pligeaux pour la participation au cadeau de départ de M. Jean-François LE TRAOU, agent technique**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR